



Prix d'achat à la production des céréales Campagne de collecte 2020

L'Office des céréales annonce que les prix d'achats à la production des céréales provenant de la campagne de collecte **2020** et les taxes de statistique et de solidarité ainsi que les prix de fermage afférents sont fixés comme suit :

Unité : Dinar/quintal

LIBELLES	Blé dur	Blé tendre	Orge	Triticale
Prix de Base à la Production	62,000	47,000	40,000	40,000
Taxe de statistique	0,620	0,620	0,620	0,620
Taxe de solidarité	0,620	0,620	0,620	0,620
Prix de fermage	60,760	45,760	38,760	38,760

Les bonifications et les réfections relatives aux prix de base sont calculées conformément au décret n°621 du 13 juin 2012 relatif à la détermination du barème d'agrèage du **blé dur et du blé tendre** à la vente et à l'achat destinés à la consommation humaine et conformément aux articles « A » et « B » relatifs aux critères techniques et barèmes de bonifications et réfections appliquées à **l'orge et le triticale** du décret gouvernemental en cours.

Les quantités de céréales livrées aux organismes de collecte bénéficient d'une prime exceptionnelle de prompt livraison fixée selon les espèces de céréales comme suit :

- Blé dur : **20,000 D/q** jusqu'au 31 août 2020.
- Blé tendre : **12,000 D/q** jusqu'au 31 août 2020.
- Orge et triticale : **13,000 D/q** jusqu'au **15 juillet 2020**.